

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 25 mai 2023 à 10 h 00

« Âge d'entrée dans la vie active, acquisitions et rachats de trimestres »

Document n° 4

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Evolutions sur longue période de l'âge d'entrée dans la vie active et des trimestres validés : une synthèse de différentes sources

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Evolutions sur longue période de l'âge d'entrée dans la vie active et trimestres validés : une synthèse de différentes sources

Les variations au fil des générations de l'âge d'entrée dans la vie active, sous l'effet de celles de la durée de scolarité et des conditions d'insertion des jeunes, influencent directement les droits à la retraite à travers les cotisations accumulées avant 30 ans. Ce document revient sur les différentes sources permettant de documenter leur évolution sur longue période, et leur articulation. La diminution du nombre de trimestres cotisés avant 30 ans entre les générations nées entre 1950 et celles nées en 1975 est suivie par une période de stabilisation jusqu'aux générations nées au début des années 1980. Pour les générations suivantes, la progression du cumul-emploi-études et de l'apprentissage pourrait impliquer une nouvelle augmentation du nombre de trimestres cotisés avant 30 ans.

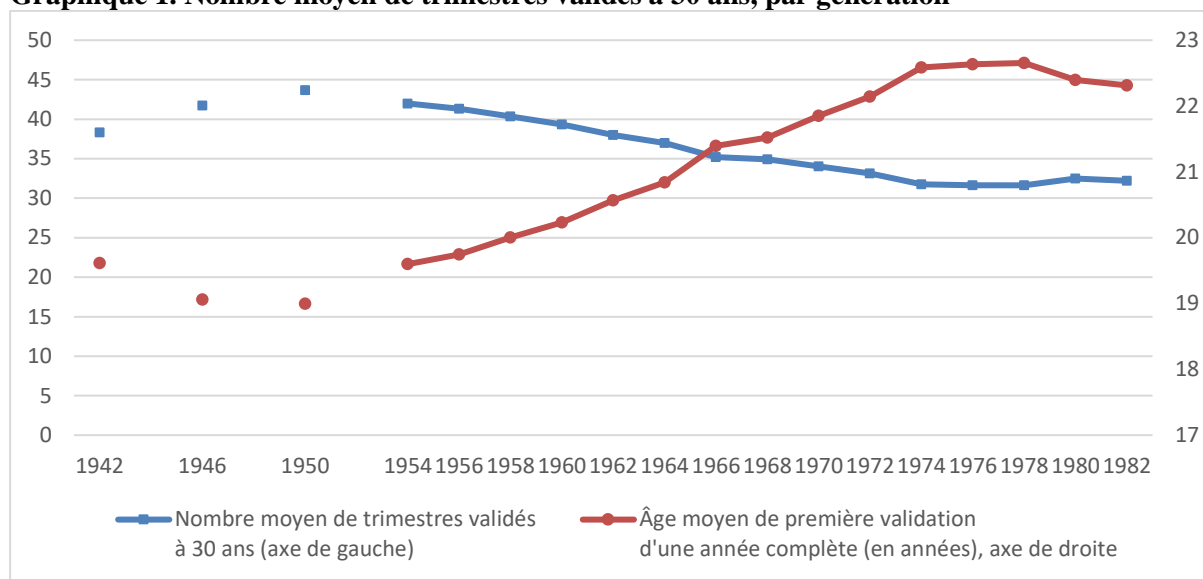
1. Une forte diminution des trimestres validés avant 30 ans des générations nées en 1950 à celles nées en 1975, suivie d'une période de stabilisation

En raison de la durée d'assurance nécessaire pour atteindre le taux plein et de l'existence de dispositifs spécifiques portant sur les carrières longues, les trimestres validés avant 30 ans conditionnent directement l'âge de départ à la retraite à taux plein et le montant de pension. Cet indicateur est à relier à deux paramètres qui permettent d'en éclairer les causes potentielles. D'une part, la durée des études est susceptible de limiter les cotisations lorsqu'elle augmente la période d'inactivité en retardant l'entrée sur le marché du travail. D'autre part, le taux d'emploi des jeunes et le lien entre durée des études et âge au premier emploi renseignent sur la qualité de l'insertion après les études ainsi que sur le cumul entre emploi et études, qui jouent à l'inverse favorablement sur le nombre de trimestres validés avant 30 ans.

Les variations du nombre de trimestres validés au fil des générations permettent de distinguer deux périodes distinctes, selon les données de la Drees établies à partir des échantillons de cotisants. Le nombre de trimestres validés avant 30 ans diminue tout d'abord tendanciellement de la génération née en 1950, qui validait en moyenne 44 trimestres à celle née en 1974, qui en validait 32. Parallèlement, l'âge moyen de première validation progresse, de 19 ans en moyenne pour la génération 1950 à 22,5 ans depuis la génération 1974. Ensuite, le nombre de trimestres validés avant 30 ans se stabilise entre les générations nées en 1975 et celles nées au début des années 1980 (Graphique 1)¹.

¹ Cette analyse est extraite du travail de Guilberteaud (2022), qui constitue le **document n°7** du dossier.

Graphique 1. Nombre moyen de trimestres validés à 30 ans, par génération



Note : il s'agit de l'âge en différence de millésime, c'est-à-dire l'âge atteint le 31 décembre de l'année de première validation de quatre trimestres. Par ailleurs, le graphique ne relie pas les points correspondant aux générations 1942, 1946, 1950, 1954, car il peut y avoir une rupture nette entre ces générations. Par exemple, la génération 1953 est la première génération concernée par l'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans.

Lecture : À 30 ans, les hommes nés en 1942 ont validé en moyenne 42,3 trimestres et les femmes 34,0 trimestres. L'âge moyen de première validation d'une année complète pour les personnes nées en 1942 est de respectivement 19,6 ans pour les hommes et de 19,7 ans pour les femmes.

Champ : Cotisants ayant été présents sur le marché du travail avant 30 ans inclus.

Source : EIC 2013, DREES.

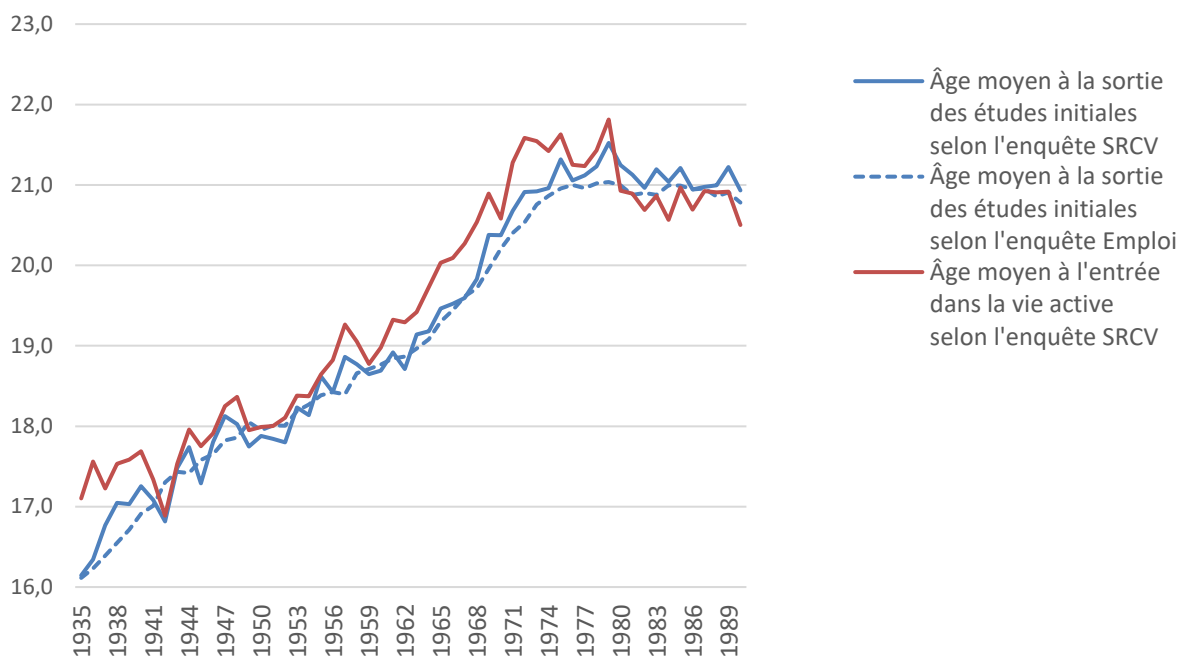
2. L'accroissement de l'âge de fin d'étude et la diminution du taux d'emploi des jeunes, qui cessent à partir de la génération 1975, peuvent expliquer ces évolutions

Ces deux périodes se retrouvent dans les variations de l'âge moyen de fin d'études constatée au fil des générations et du taux d'emploi des jeunes, à partir des données de l'enquête Emploi. Des générations nées en 1935 jusqu'aux générations nées en 1975, l'âge de fin des études progresse en raison de l'augmentation de la durée de scolarité obligatoire votée en 1959, puis de la massification scolaire (graphique 2)². L'âge de fin d'études et celui du premier emploi connaissent pour ces générations des évolutions globalement parallèles, qui impliquent que l'allongement des études s'accompagne d'une période d'inactivité plus importante avant 30 ans, et donc de moindres possibilités de validation. Dans le même temps, le taux d'emploi des 15-24 ans diminue des années 1975 (correspondant aux générations 1951 à 1960 pour cette tranche d'âge) au début des années 1990 (correspondant aux générations 1966 à 1975, voir le graphique 3).

L'augmentation de l'âge de fin des études et la diminution du taux d'emploi des jeunes s'interrompent ensuite simultanément à partir des générations nées en 1975, ce qui semble cohérent avec la fin de la période de diminution du nombre de trimestres validés avant 30 ans et la stabilisation constatée jusqu'aux générations nées en 1980.

² Voir aussi le graphique n°2 du **document n°6** du dossier, Gouyon et Makhzoum (2023), ainsi que les évolutions de l'espérance de scolarisation à l'âge de 2 ans (Lombard, 2022) : cette dernière augmente également entre 1985 et 1995, soit dans la période de fin d'étude des générations antérieures à 1975. Le mode de construction de cet indicateur, même s'il est probablement lié à l'âge de fin des études l'année considérée, ne permet pas de faire explicitement le lien avec une génération en particulier.

Graphique 2. Âge moyen à la sortie des études initiales et à l'entrée dans la vie active, selon la génération

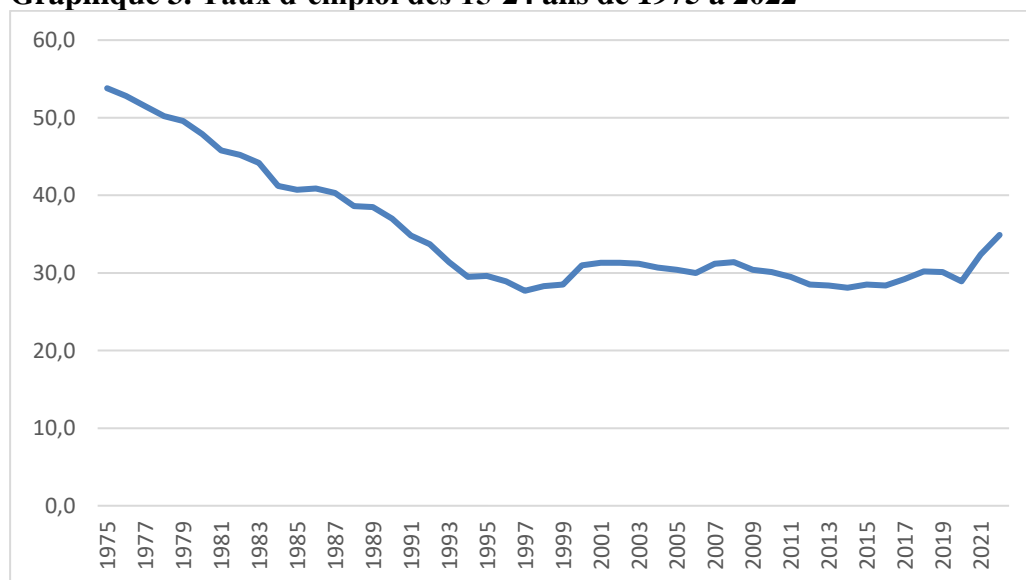


Lecture : En moyenne, les personnes nées en 1973 ont terminé leurs études initiales à 20,9 ans et commencé à travailler à 21,5 ans.

Champ : personnes nées et résidant en France métropolitaine, nées entre 1935 et 1990, ayant terminé leurs études initiales et, pour l'âge moyen d'entrée dans la vie active, ayant commencé à travailler moins de 10 ans après la fin des études initiales.

Sources. Insee, enquêtes SRCV 2014-2019, enquêtes Emploi 2014-2020 / calculs Dares (Gouyon et Makhzoum, 2023)

Graphique 3. Taux d'emploi des 15-24 ans de 1975 à 2022



Lecture : en 2022, le taux d'emploi des 15-24 ans est de 34,9 %.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

3. Les évolutions récentes de l'âge de fin d'études et du taux d'emploi des jeunes pourraient présager d'une augmentation prochaine des trimestres validés avant 30 ans

L'évolution récente de l'âge de fin d'études, du taux d'emploi des jeunes et de l'âge du premier emploi permet de faire des hypothèses sur l'évolution possible du nombre de trimestres qui seront validés avant 30 ans par les générations les plus récentes. A partir des générations nées en 1980, l'âge moyen du premier emploi devient inférieur à celui de la fin des études, alors que les deux courbes avaient dans la période qui précédait une progression parallèle. Cela tient notamment au développement du cumul emploi-études, notamment en raison du développement de l'apprentissage à partir de la loi Séguin de 1987.

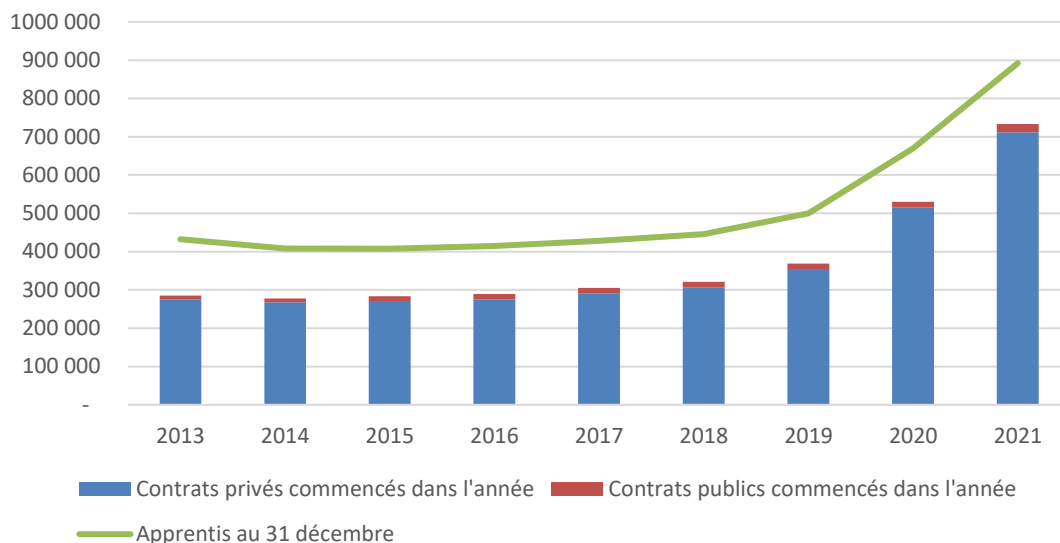
Cette évolution implique que le maintien d'un âge tardif de sortie des études, voire un nouvel allongement des études³, pourrait désormais être compatible avec un nombre croissant de trimestres validés avant 30 ans. L'apprentissage affecte également directement le taux d'emploi des jeunes pendant les études, ainsi que les trimestres accumulés : depuis 2014, tout trimestre passé en apprentissage compte comme un trimestre cotisé pour la retraite sous réserve d'une rémunération au moins égale à 150h au Smic. Le doublement des entrées en apprentissage entre 2019 et 2021 pourrait ainsi soutenir fortement le nombre de trimestres validés avant 30 ans des générations les plus récentes (graphique 4). La forte augmentation du nombre d'entrées en apprentissage semble s'être accompagnée d'une baisse de la proportion des contrats les plus longs, mais cela ne reflète pas nécessairement une baisse de la durée des études d'apprentissage puisque les étudiants peuvent enchaîner deux contrats plus courts au lieu d'un seul⁴. La moitié des contrats concernent en 2022 des durées supérieures ou égales à 18 mois, soit l'équivalent de 6 trimestres cotisés (graphique 5).

La récupération rapide de la situation des jeunes sur le marché du travail en 2021, après la hausse de l'inactivité constatée en 2020, est liée pour moitié à cet effet de l'apprentissage, ainsi qu'à une hausse du taux d'emploi hors apprentissage (Gouyon, 2022), également susceptible d'affecter positivement le nombre de trimestres validés avant 30 ans. Se pose toutefois la question de la pérennité des aides publiques à l'apprentissage à moyen terme, et du maintien du volume d'apprentis en cas de réduction des aides.

³ Tel que suggéré par exemple par l'augmentation récente de l'espérance de scolarisation à l'âge de 2 ans (Lombard, 2022).

⁴ Ce phénomène pourrait refléter un changement de comportement du côté des étudiants apprentis, qui préféreraient diversifier leur expérience en ayant deux expériences courtes plutôt qu'une longue, ou un comportement d'optimisation des entreprises réagissant au fait que l'aide à l'embauche pour l'apprentissage n'est versée que la première année en recourant à deux contrats d'un an plutôt qu'un de deux ans.

Graphique 4. Contrats d'apprentissage commencés dans l'année et apprentis au 31 décembre

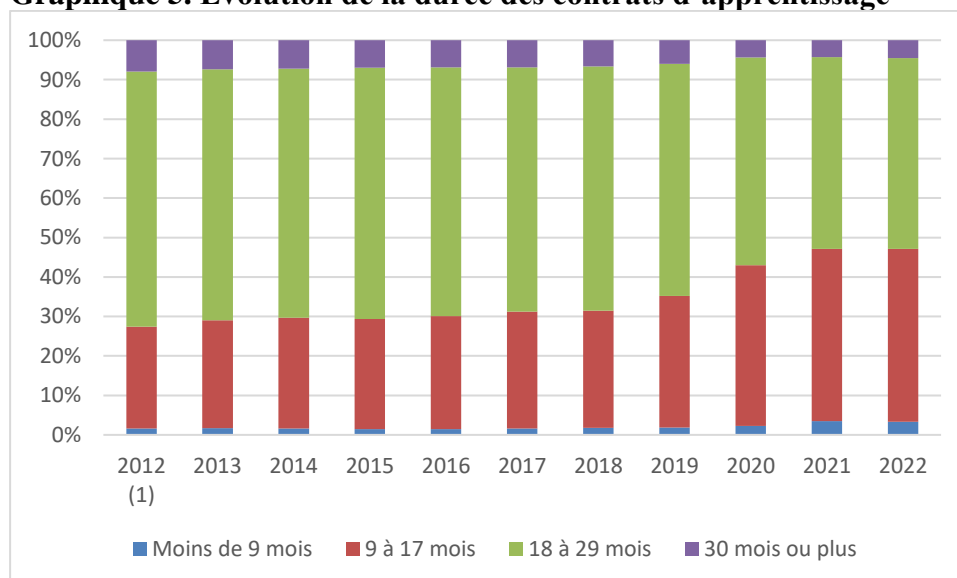


Lecture : 733 200 contrats d'apprentissage débutent en 2021. Au 31 décembre 2021, le nombre d'apprentis s'élève à 892 100.

Champ : France ; secteurs privé et public.

Source : Dares, Système d'Information sur l'Apprentissage.

Graphique 5. Evolution de la durée des contrats d'apprentissage



Champ : France ; secteur privé.

Source : Dares, Système d'Information sur l'Apprentissage.

Références

Dares (2023), Données sur le contrat d'apprentissage, mars. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/le-contrat-dapprentissage>

Gouyon M. (2022), « Comment la situation des jeunes sur le marché du travail évolue-t-elle pendant la crise sanitaire ? », Dares Focus N°40

Guiberteau V. (2022), « Retraite : entre 35 et 44 ans, les femmes des générations 1970 valident autant de trimestres que les hommes Premiers résultats de l'EIC 2017 », Etudes et Résultats, Drees, N°1239, Août

Lombard F., 2022, "L'espérance de scolarisation à 2 ans en France a augmenté d'un an et demi depuis 1985", Note d'Information n° 22.05, DEPP. <https://doi.org/10.48464/ni-22-05>